

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018

Le sept juin deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme CAILLER, M. PIEDOUE, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, M. OUVRARD, M. TESSIER, M. PINARD.

Absents: Mme COGNEAU donne pouvoir à M. PIEDOUE, M. JUZEAU, Mme MUSART, Mme SEGRETAIN, M. ABELS, Mme FROIN, excusés.

---

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

### 1 - CONSULTATION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation d'entreprises lancée pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage public des rues de la Baronne, de la Vallée du Lys et d'une partie des rues adjacentes, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

Les nouveaux candélabres, au nombre de 31 dont 15 équipés de prises pour les illuminations de fin d'année, plus 4 lanternes de façades, seront d'un modèle similaire à ceux de la rue des Lavandières, sauf ceux de la rue Buissonnière qui seront identiques à ceux de cette rue. Des lampes arrière seront installées sur les candélabres au niveau du stade de la Baronne pour éclairer l'allée piétonnière. Tous seront équipés d'ampoule led basse consommation.

	CITEOS		BOUYGUES		INEO/ENGIE	
Candélabres	29	38 657,00	30	54 930,00	30	56 760,00
Candélabres rue Buissonnière	2	2 126,00				
Lanternes murales	4	4 180,00	6	5 982,00	6	6 090,00
kit illuminations	15	1 425,00	18	4 104,00	18	3 600,00
Projecteurs chemin	4	1 940,00				
Frais de mise en service, chantier,...		1 469,00		852,00		500,00
<b>TOTAL H.T. offre de base</b>		<b>49 797,00</b>		<b>65 68,00</b>		<b>66 950,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient l'offre de l'entreprise CITEOS laquelle, pour un matériel similaire, présente un coût unitaire inférieur aux deux autres offres.
- sollicite une subvention auprès du Syndicat Intercommunal de l'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) à hauteur de de 60% du montant hors taxes des travaux.
- Considérant que, par délibération en date du 2 mai 2018, il a transféré la compétence « Eclairage public » au SIEIL, ce dernier assurera la maîtrise d'œuvre des travaux.

## 2 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE A TITRE GRACIEUX AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement de la convention de réciprocité passée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2014, arrivée à échéance le 31 décembre 2017, pour l'entretien des espaces verts du centre de secours par les services techniques municipaux.

La convention prévoit, en contrepartie de l'entretien régulier des espaces verts par la commune les prestations suivantes :

- Sensibilisation du personnel communal et des classes de l'école Balzac (uniquement) aux gestes de premier secours, à l'utilisation d'un défibrillateur automatique, à l'utilisation d'un extincteur, ou à une approche sur la citoyenneté pour une durée n'excédant pas 12 heures.

- le prêt de certains matériels (tuyaux)

- le remplissage d'une réserve d'eau

- la mise à disposition de locaux

- toute intervention n'ayant aucun lien avec des secours, non urgente, non dangereuse et de courte durée nécessitant l'utilisation de moyens spécifiques au SDIS.

- Il est précisé que les prestations de service de sécurité lors de feux d'artifice ou de toutes autres manifestations communales sont exclues de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature de la nouvelle convention de réciprocité avec le SDIS, pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximale de quatre ans.

## 3 - DENOMINATION « RUE DE LA ZA DU PLESSIS » ET ATTRIBUTION NUMEROS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de baptiser la rue interne de la zone d'activités du Plessis suite à la demande de la communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, gestionnaire de cette zone, qui souhaite mettre en place une signalétique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de baptiser cette rue :

- Rue de la Zone d'Activités du Plessis.

## 4 - ENTREE OFFICIELLE DE LA SALLE DES TILLEULS

Depuis les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente des Tilleuls, deux entrées peuvent être utilisées pour y accéder. Celle de l'arrière, située à proximité des places de stationnement et qui n'ouvre pas sur une voie de circulation routière, est plus fréquemment utilisée.

Afin de pouvoir communiquer l'adresse des locaux lors de locations de particuliers ou de spectacles, Monsieur le Maire propose de déterminer l'entrée officielle de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe l'entrée officielle de la salle des Tilleuls par l'arrière, sans appliquer de numérotation considérant que l'adresse postale est la même que la mairie. Une signalétique sera installée pour indiquer l'accès à la salle.

## 5 - ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Suite à la consultation faite après de deux fournisseurs, conformément à un cahier des charges, les sociétés INEO et DECOLUM ont présenté une offre pour le renouvellement des décorations de fin d'année des rues de la Baronne, de la Vallée du Lys et du carrefour du centre bourg.

Il est rappelé que l'entreprise INEO assure actuellement la maintenance de l'éclairage public qui va être transférée au SIEIL ainsi que l'entretien et l'installation des décorations de fin d'année par un contrat indépendant. La société DECOLUM quant à elle, est spécialisée dans la fourniture d'illuminations.

Après étude des propositions en commission générale il apparaît que la société DECOLUM est le fournisseur d'INEO et présente une offre plus conforme à ce qui était demandé.

Après présentation détaillée des devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société DECOLUM, mieux disante, d'un montant de 5 873.02 € HT.

Pour la mise en valeur de l'église, il est également prévu d'installer des projecteurs led, afin d'illuminer la façade et le clocher, ainsi qu'un éclairage des vitraux par l'intérieur.

## 6 - LOCATION TABLES ET BANCS COMMUNAUX AUX PARTICULIERS

Suite à la demande de particuliers, il est proposé de louer des tables avec chaises ou bancs dont la commune dispose et qui sont stockés dans le local associatif des anciens locaux techniques.

Un projet de contrat a été établi, avec des consignes particulières, pour ne pas trop déranger les agents techniques qui seront chargés de la remise et du retour de ce mobilier.

Les personnes devront faire la réservation, signer un contrat de location et remettre le règlement à l'accueil de la mairie. Elles viendront chercher le mobilier le vendredi matin dès 8h et le rapporteront le lundi matin à la même heure. Elles devront les charger et les décharger elles-mêmes.

Considérant qu'il s'agit d'un service rendu à la population, la location sera réservée aux habitants de la commune.

Le tarif est fixé à 8 € pour une table, 2 bancs ou 8 chaises, avec un nombre maximum de 8 tables pour une location.

Les fonds seront collectés par le Comité d'Animation de Thilouze. Un bilan sera fait chaque année et les recettes serviront à l'achat de matériel ou mobilier.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de location lors des fêtes communales ou associatives qui utilisent ce mobilier.

Une annonce sera insérée dans le prochain numéro du « Thilouze l'info » pour informer la population de ce nouveau service.

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

### ○ Maison médicale :

Une subvention d'un montant de 60 000 € a été attribuée par l'Etat dans le cadre de la DETR, qui s'ajoute à la subvention du Département de 100 000 €, pour le financement de la construction de la maison médicale.

Une réunion est prévue le lundi 11 juin avec les médecins et les infirmières pour leur présenter le plan de financement du projet et les prévisions du montant des loyers qui devra couvrir les échéances de prêt.

Les locations étant à titre individuel, il est envisagé de faire signer un contrat d'engagement à chacun d'entre eux.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) organise en parallèle, le lundi 2 juillet, une réunion avec les élus des communes de la CCTVI qui ont des projets de structure médicale, pour faire le point sur l'offre de santé du territoire.

### ○ Demande d'aliénation partie de chemins

Monsieur le Maire expose que M. Jean-Pierre LEMAIRE a renouvelé sa demande d'acquisition de l'extrémité du chemin rural n°66 aux Ferrands. Une première demande avait été reçue en 2016, mais la décision

avait été ajournée en raison du circuit de collecte des ordures ménagères. Le véhicule faisait demi-tour au bout de ce chemin. La modification de collecte à venir permet de lancer la procédure.

Cette partie du chemin rural, représentant une superficie d'environ 197m<sup>2</sup>, dessert exclusivement la propriété de M. LEMAIRE, au lieu-dit «les Ferrands ».

Une procédure particulière est nécessaire pour permettre l'aliénation d'un chemin rural :

- Constitution d'un dossier d'enquête par un géomètre, comprenant une notice explicative, des plans cadastraux et des plans de division
- Enquête publique d'une durée de quinze jours réalisée par un commissaire enquêteur désigné par arrêté municipal, pour permettre au public de formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet
- A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre ses conclusions dans un rapport qu'il remet en mairie
- La vente est ensuite officialisée par un acte notarié.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la décision de vente, ses modalités et fixer le prix en fonction de la valeur du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention,

Considérant la situation de la partie de chemin concernée, qui dessert uniquement la propriété de M. LEMAIRE, donne un avis favorable à son aliénation.

Par ailleurs, la famille TESSIER envisage également de faire l'acquisition du chemin rural n° 50, d'une superficie d'environ 508 m<sup>2</sup> qui dessert exclusivement sa propriété, au lieu-dit la Rougelière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'aliénation de ce chemin rural et de le vendre à la famille TESSIER.

Il décide :

- De lancer la procédure pour les deux dossiers, ce qui pourra permettre de faire une seule enquête publique,
- Fixe le prix de vente à 3.50 € le mètre carré pour les deux chemins
- L'ensemble des frais d'acquisition (bornage, enquête publique et acte notarié) seront à la charge des acquéreurs.
- Un cabinet de géomètre sera recruté pour effectuer le bornage des parcelles et préparer le dossier d'enquête publique.
- L'étude notariale NOTA GROUP sera chargée de contractualiser les ventes.
- M. Jean-Pierre LEMAIRE, acquéreur d'une partie du CR n° 66 devra signer une convention avec VEOLIA en raison de la présence d'une bouche à clé.
- Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les actes relatifs à cette vente.

- o Demande de ST EPAIN participation travaux chemin mitoyen de La Folie

La commune de SAINT-EPAIN prévoit des travaux d'entretien sur le chemin mitoyen des deux communes, dénommé "chemin des Devises" ou CR 61, qui dessert le lieu-dit "Landes de Theillé" côté Saint-Epain, et le lieu-dit « la Folie » côté Thilouze.

Elle sollicite la commune de Thilouze pour partager la charge financière d'un revêtement "bi-couche" sur une longueur de 400m et une largeur de 3m, soit 1200m<sup>2</sup> à 3.50 € le m<sup>2</sup>.

La dépense totale s'élèverait à 4 200 € HT, représentant 2 100 € HT à la charge de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer aux travaux d'entretien réalisés par la commune de SAINT-EPAIN, sur le CR 61 mitoyen des deux communes et desservant le lieu-dit « la Folie », pour un montant forfaitaire de 2 100 € net.

- Demande Club Loisirs et Amitié, délégué du conseil municipal au CA

Suite à des difficultés survenues après l'élection du conseil d'administration du Club Loisirs et Amitiés, avec un nouveau président qui a apporté du dynamisme mais ne fait pas l'unanimité auprès des adhérents, les membres de l'association ont décidé de modifier leurs statuts et de faire une assemblée générale extraordinaire le 16 juin pour élire un nouveau conseil d'administration composé de 12 membres.

Les nouveaux statuts prévoient 11 membres élus et un membre de droit, délégué du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Nicole FORGET comme déléguée, membre de droit du conseil d'administration du club Loisirs et Amitiés.

- Réponse demande suppression dérogation Lycée Jean Monnet

Il est donné lecture du courrier de réponse du directeur départemental de l'Académie suite à la demande du conseil municipal pour que les élèves de la commune puissent s'inscrire au Lycée Jean Monnet de Joué les Tours sans dérogation.

Il ne peut donner une réponse positive à cette demande, considérant que pour la commune de Thilouze, le collège de secteur est celui d'Azay le Rideau qui est rattaché au Lycée Rabelais de Chinon.

Les secteurs de recrutement des lycées sont fixés en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, et en veillant à la mixité sociale. Hormis pour les élèves qui suivent l'enseignement spécifique du chinois, du portugais, ou d'EPS, les services de l'Académie ne pourront qu'apporter une attention particulière aux assouplissements de la carte scolaire pour les élèves de la commune dans la limite des places disponibles après affectation des élèves du secteur du lycée Jean Monnet.

## 8 - VIE LOCALE

- Comice agricole : concours des jardins potagers

- Deux candidats se sont inscrits à ce jour pour participer au concours des jardins potagers, organisé dans le cadre du comice agricole. Un jury se déplacera le 20 juin.

- La commission vie locale réunira les présidents d'associations, le jeudi 14 juin à 20h pour faire le bilan de l'année et préparer la prochaine saison.

- Les jeunes de la commune âgés de 12 à 18 ans sont invités à participer à une réunion, le samedi 16 juin à 11h, salle des Associations, au cours de laquelle leur sera présenté un projet d'activités animées par une animatrice de la CCTVI.

- La cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin 1940 sera organisée le lundi 18 juin à 17h30 au monument aux morts

- Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions anciennes qui arrive à sa phase finale, les procès-verbaux de constatation des concessions abandonnées seront établis au cimetière le mercredi 20 juin à 14h.

- Le spectacle de rue « d'un souffle tu chavires », organisé par la communauté de communes aura lieu le vendredi 6 juillet, derrière l'église. Les tarifs sont de 8 et 5 €. Un agent technique sera présent pour l'accueil de la troupe.

- La prochaine commission générale est fixée au lundi 25 juin

- Le marché gourmand organisé par le comité d'animation et le feu d'artifice financé par la commune, sont en préparation pour le vendredi 13 juillet
- A l'occasion de la Fête nationale le samedi 14 juillet, le repas est reconduit. Le restaurant et la superette en assureront la préparation. Un agent technique sera présent pour la logistique.
- Manifestations associatives
  - Fête de la musique et feu de St Jean du CAT, le samedi 16 juin
  - Assemblée Générale du SLT le lundi 18 juin à 19h, salle des Associations
  - Vide grenier des jeunes sapeurs-pompiers le dimanche 24 juin
  - Fête de l'école le samedi 30 juin

#### - AUTRES QUESTIONS

Eric PIEDOUE fait part de difficultés rencontrées par des parents, pour inscrire leurs enfants à l'ALSH, en raison de problèmes de connexion sur le site internet de la CCTVI. Il est proposé que la mairie transmette un mail aux familles avec le formulaire d'inscription en pièce jointe.

L'association des Ptit's Thilouzains a commencé la préparation de la fête de l'école du 30 juin

Dominique DUPOISSON a assisté à la réunion de la commission tourisme de la CCTVI sur la labellisation des sentiers de randonnée. L'un des itinéraires de la commune serait à revoir pour réduire le nombre de voies goudronnées afin de ne pas perdre la labellisation. Chaque commune va nommer un délégué pour suivre ce dossier.

Le Comité culture de la CCTVI s'est réuni pour préparer la saison 2019 qui comprendra 12 spectacles, auxquels s'ajouteront des séances de cinéma en plein air, rock A PAR et un festival. L'agenda culturel du 2<sup>ème</sup> semestre va être distribué dans les mairies.

Le service communication de la CCTVI est en restructuration. Le projet d'implantation d'un panneau électronique nouvelle génération dans les communes est à l'étude.

Le planning d'enfouissement des réseaux n'est pas communiqué mais les travaux devraient commencer au mois de septembre par la rue de la Baronne. Ceux de la rue de l'église devraient être réalisés en 2019.

Un accès a été aménagé à l'entrée de l'église pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux de nettoyage du lavoir ont été réalisés il y a quelques semaines, par le désensablement du ruisseau et le désherbage des abords.

Nicole FORGET a lu dans le quotidien local que l'atelier de maroquinerie de Noémie SEGRETAIN a été promu. Par ailleurs, Julien MOUSSU, apprenti en menuiserie a été promu médaille d'or départementale puis régionale ; son est à l'examen pour une promotion nationale. Ces informations pourront être communiquées par le Thilouze l'info.

Dany BOURRY propose de poser une protection solaire sur la porte de la salle du conseil municipal. Des devis vont être demandés.

Alain MATIAS informe de l'ouverture de l'église au public chaque jour, aux heures de présence du personnel d'accueil de la mairie. Une signalétique va être posée sur la porte avec indication des horaires d'ouverture.

Séverine BLENET informe que la préparation du nouveau site internet est en cours. Le site va être inaccessible pendant quelques mois. Il est demandé que certaines pages soit accessibles le plus rapidement possible, notamment les actualités.

Aline CAILLER fait part du nettoyage du lotissement de la Croix St Charles par les agents techniques.

Sabrina HELIOU rappelle la nécessité de poser rapidement un panneau indicatif de la rue de la Baronne près du carrefour du centre bourg.

Sébastien CORNEAU informe qu'une personne de la commune va effectuer 105 heures de travaux d'intérêt général aux services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 5 juillet à 20 h 00.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	
HELIOU Sabrina	
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	Excusée donne pouvoir à Eric PIEDOUE
JUZEAU Patrice	Excusé
MUSART Valérie	Excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	
SEGRETAIN Noémie	Excusée
TESSIER Christophe	
ABELS Grégory	Excusé
FROIN Laëtitia	Excusée
PINARD Yannick	